

## Section IV : Glossaire

**Abus** : traitement méchant, cruel ou injuste.

### Apprentissage

- **Éducation formelle** : Le système d'éducation structuré (généralement par le gouvernement) qui va de l'école maternelle et primaire à l'université.
- **Éducation informelle** : Le processus tout au long de la vie par lequel une personne acquiert des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances à partir des influences et des ressources de son propre environnement et de son expérience quotidienne.
- **Éducation non formelle** : Tout programme préparé d'éducation personnelle et sociale en dehors du programme d'éducation formel, conçu pour améliorer un éventail de connaissances, d'aptitudes et de compétences (par exemple, les groupes de jeunes, les groupes religieux, les groupes parascolaires, les scouts).

**Article** : Une section d'un document qui traite d'un point particulier, comme les 30 articles de la DUDH.

**Asile** : Protection ou sécurité contre un danger ou un préjudice, généralement trouvé ou offert par un lieu sûr, tel qu'un autre pays.

**Assemblée** : Le rassemblement de personnes pour discuter ou travailler sur un objectif commun.

**Avocat** : Personne qui soutient ou parle en faveur de quelqu'un ou de quelque chose.

**Capacités évolutives** : Les compétences accrues que les enfants acquièrent au fur et à mesure qu'ils grandissent. Les enfants vivant dans des environnements et des cultures différents acquièrent des compétences à des âges différents. Au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience et des compétences, les enfants ont une plus grande capacité à assumer la responsabilité de leurs propres décisions.

**Censurer** : Examiner différentes formes de communication (livres, discours, films, etc.) et les supprimer ou les modifier parce que quelqu'un les juge nuisibles.

**Citoyen** : Une personne qui a le droit de vivre dans un pays parce qu'elle y est née ou parce qu'elle a été acceptée avec tous les droits dans ce pays.

**Convention** : Accord contraignant entre des États-nations pour se conformer à une action convenue ; utilisé comme synonyme de traité et de pacte. Une convention et un pacte signifient la même chose. Ils sont tous les deux juridiquement contraignants pour les gouvernements qui les ont ratifiés. En ce sens, les pactes et les conventions sont plus forts que les déclarations.

**Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)** : Adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1989. Principal document des Nations unies reconnaissant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants. Il s'agit du document le plus ratifié des Nations unies, les États-Unis étant le seul État membre à s'abstenir.

## Boîte à outils du modérateur : Glossaire

**Culture :** L'art, la musique, la littérature (les œuvres écrites précieuses et créatives d'une société), les idées, le progrès scientifique et les autres créations d'un peuple ou de personnes en général.

**Débat :** Une discussion organisée sur un sujet en public ; généralement deux personnes ou deux équipes qui adoptent chacune un point de vue opposé sur une idée et discutent à tour de rôle de leurs opinions.

**Déclaration :** Document énonçant des principes et des normes convenus, mais qui n'est pas juridiquement contraignant. Les conférences des Nations unies donnent généralement lieu à deux séries de déclarations : l'une rédigée par les représentants des gouvernements, l'autre par le Parlement européen et une autre par les organisations non gouvernementales (ONG).

**Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) :** Adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948. Il s'agit du principal document des Nations unies établissant des normes et des standards en matière de droits de l'homme. Tous les États membres ont accepté de respecter la DUDH. Bien que la déclaration ait été conçue comme non contraignante, ses diverses dispositions ont été si largement reconnues au fil du temps que l'on peut désormais parler de droit international coutumier.

**Dignité :** Un sentiment de fierté et de respect. Traiter les autres avec gentillesse et courtoisie ou respect.

**Discrimination :** Une différence de traitement injuste ; refuser l'égalité des droits à certaines personnes ou groupes de personnes.

**Droit humanitaire :** L'ensemble des lois qui protègent certaines personnes en temps de conflit armé, aident les victimes et limitent les méthodes et les moyens de combat afin de minimiser les destructions, les pertes en vies humaines et les souffrances humaines inutiles.

**Droits :** Les droits (ce que vous êtes légalement autorisé à avoir) ou les libertés de faire, d'être ou d'avoir quelque chose. Il existe des droits juridiques qui sont conférés par des lois. D'autres droits, comme les droits de l'homme, sont des principes éthiques de liberté ou de droit. Les droits sont les règles fondamentales concernant ce qui est permis aux personnes ou ce qui leur est dû.

**Droits de l'homme :** Selon la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, les droits de l'homme sont certains éléments ou principes fondamentaux auxquels toute personne, où qu'elle se trouve, a droit de sa naissance à sa mort, dans le cadre de son expérience, simplement parce qu'elle est un être humain. Ils s'appliquent quels que soient votre origine, vos croyances ou la manière dont vous choisissez de vivre votre vie. Ils ne peuvent jamais être retirés, mais peuvent être restreints, par exemple si une personne enfreint la loi ou dans l'intérêt de la sécurité nationale.

**Égalité :** Avoir le même statut, les mêmes droits ou les mêmes opportunités qu'une ou plusieurs autres personnes.

**États membres :** Pays ou nations membres d'organisations intergouvernementales (par exemple, les Nations unies, le Conseil de l'Europe).

**Immigrant :** Une personne qui a quitté son pays d'origine pour vivre dans un autre pays. Les immigrants décident généralement de changer de pays afin d'améliorer leurs conditions de vie.

**Inaliénable :** Il s'agit de droits qui appartiennent à toute personne et qui ne peuvent en aucun cas être

retirés à une personne.

**Indivisible** : Fait référence à l'importance égale de chaque loi sur les droits de l'homme. Cela signifie que les droits énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ne peuvent être séparés les uns des autres. Une personne ne peut se voir refuser un droit de l'homme au motif qu'il est « moins important » ou « non essentiel ».

**Interdépendant** : Se réfère au cadre complémentaire de la législation sur les droits de l'homme. Par exemple, votre capacité à participer à votre gouvernement est directement affectée par votre droit à vous exprimer, à recevoir une éducation et même à obtenir les nécessités de la vie.

**Liberté** : Capacité de faire, d'agir ou de penser à sa guise ; ne pas être soumis au contrôle indésirable d'une autre personne. Exemple : Nous sommes libres lorsque nous pouvons faire des choix concernant notre emploi, notre éducation, nos soins de santé et notre religion ou lorsque nous pouvons choisir de n'avoir aucune religion.

**Nations Unies** : Une organisation composée de nombreux pays qui ont convenu d'œuvrer en faveur de la paix et des droits de l'homme pour tous les peuples. Elle a été créée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, dans l'espoir d'éviter un autre conflit de ce type. Lors de sa création, l'ONU comptait 51 États membres. Aujourd'hui, il y en a 193.

**Ratification, Ratifier** : Processus par lequel l'organe législatif d'un État (généralement un parlement) confirme l'action d'un gouvernement en signant un traité ; procédure formelle par laquelle un État devient lié à un traité après l'avoir accepté.

**Réfugié** : Une personne qui a été forcée de quitter son pays d'origine pour échapper à la guerre, à la persécution ou à une catastrophe naturelle. Les réfugiés ne peuvent généralement pas rentrer chez eux en toute sécurité.

**Religion** : Ensemble de croyances, de pratiques et d'organisations sociales qui donnent un sens à la vie d'une personne. La religion implique généralement la croyance et la dévotion à une puissance supérieure, en particulier à un ou plusieurs dieux personnels. Les grandes religions comprennent des groupes tels que le christianisme, l'islam, le judaïsme, le bouddhisme et l'hindouisme. Certains incluraient l'humanisme (l'athéisme) dans ce groupe.

**Responsabilité** : Un devoir ou une obligation. Exemple : Jean a le devoir ou la responsabilité d'aider ses parents.

**Stéréotype** : Une idée simplifiée à l'extrême et généralisée de ce qu'est quelque chose ou quelqu'un, en particulier une idée erronée qui peut conduire à des préjugés et à des discriminations.

**Xénophobie** : Dépréciation ou préjugé envers les personnes venant de pays autres que le vôtre. Aversion pour tout ce qui est étrange ou étranger. La xénophobie peut également inclure la discrimination, le racisme, la violence et même les conflits armés contre les étrangers.